

● (1500)

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander au leader du gouvernement comment il a organisé les travaux de la Chambre jusqu'à la fin de la semaine et pour la semaine prochaine. Il va de soi que j'emploie le terme «organiser» dans son acception la meilleure.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'organise autant que possible les travaux de la Chambre de concert avec mon honorable ami et avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le gouvernement entend passer immédiatement à l'étude du bill C-58. Lorsque le débat consacré à ce bill sera terminé, nous pourrions examiner deux bills: le premier est le bill C-20; le second, peut-être le bill concernant les rentes sur l'État qui figurera, je l'espère, au *Feuilleton*, en vue d'un débat lundi prochain. Voilà les articles que la Chambre va étudier dans l'immédiat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater que le ministre fait en sorte que je n'aie pas à poser l'une de mes deux questions hebdomadaires, en ce sens qu'il est maintenant acquis que nous serons bientôt saisis du bill gouvernemental concernant les rentes sur l'État. Le ministre pourrait-il maintenant nous dire quand nous serons saisis du bill tendant à mettre en application les recommandations du comité permanent des affaires des anciens combattants relativement aux vétérans canadiens qui furent prisonniers de guerre?

M. Sharp: Je regrette de ne pas être encore en mesure de répondre à cette question.

MOTION DE LIMITE DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU BILL C-58

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, hier, comme le rapportent les *Procès-verbaux*, j'ai donné avis de mon intention d'invoquer l'article 75C afin de proposer une limite de temps au débat sur le bill C-58. En conformité de l'article 75C du Règlement, je propose donc:

Que, relativement au bill C-58, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, cinq heures soient attribuées à la suite du débat de deuxième lecture du bill; et

Que, à l'expiration de la cinquième heure, l'Orateur interrompe toutes délibérations en cours, s'il y a lieu, aux fins de cet article du Règlement, et mette immédiatement aux voix, sans autre débat ou amendement, toute question nécessaire pour mettre fin à la deuxième lecture du bill.

Des voix: Quelle honte!**Des voix:** Bravo!**M. Sharp:** Je propose cette motion à contrecœur...**Des voix:** Oh, oh!

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur: A l'ordre. Le président du Conseil privé (M. Sharp) et les autres députés savent bien que, conformément aux dispositions du Règlement, un débat de deux heures doit suivre la présentation de la motion, et j'espère que les députés auront tout le temps d'expliquer leur réputation pendant cette période de deux heures, plutôt que maintenant. Je crois que l'article du Règlement exige que nous mettions la motion aux voix puis que nous commençons un débat de deux heures. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Toute observation du président du Conseil privé maintenant ouvrirait, bien entendu, le débat de deux heures. Peut-être les députés aimeraient-ils mettre fin aux affaires courantes avant d'entamer le débat. Si cela est convenu, je pourrais mettre en discussion les affaires courantes qui restent, puis nous pourrions commencer avec les observations du président du Conseil privé. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 2942, 3110, 3132, 3248 et 3265.

[Texte]

L'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX AGRICULTEURS

Question n^o 2942—**M. Herbert:**

1. A combien s'est élevée l'aide que le gouvernement a accordée sous forme de soutien des prix, de subventions et autres, au cours des années 1973-1974 et 1974-1975 pour a) la viande de boeuf, b) les autres viandes, c) les oeufs, d) les produits laitiers, e) les céréales, f) les fruits, g) les légumes et h) les autres formes d'aide aux agriculteurs comme, par exemple, les fertilisants et les insecticides?

2. a) Des estimations des coûts susmentionnés ont-elles été préparées pour l'année 1975-1976 et, dans l'affirmative, quelles sont-elles, b) d'autre part, à combien s'élèvent les montants versés jusqu'à maintenant?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne Agriculture Canada: 1.

	1973-1974		1974-75
	\$		\$
a)	néant		\$ 46,470,824
b)	66,778		\$ 1,914
c)	néant		néant
d)	118,580,572	(lait et crème de transformation)	\$229,662,713
	51,473,766	(lait de consommation et poudre de lait)	74,620,777
e)	22,273,304		21,425,938
f)	néant		néant
g)	35,927		636
h)	1,038,000		1,752,356